

# Conseil communal du 17 février 2025

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Communications – a/ Approbation de la délibération du 17.12.2024 établissant pour l'exercice 2025 un impôt annuel sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers – b/ Arrêté du 12.12.2024 du Collège du Conseil provincial du Hainaut approuvant l'élection des 7 mandataires qui représenteront la commune au sein du Conseil de police – c/ Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – tutelle générale d'annulation – exécutoire

Il est porté à la connaissance de l'assemblée :

a/ l'arrêté ministériel du 29 janvier 2025 par lequel le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux approuve la délibération du 17 décembre 2024 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2025, un impôt annuel sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers ;

b/ l'arrêté du Collège du Conseil provincial du Hainaut du 12 décembre 2024 validant l'élection des 7 mandataires qui représenteront la Commune au sein du Conseil de police de la Zone de Celles – Estaimpuis - Mont-de-l'Enclus - Pecq ;

c/ le courrier du 27 janvier 2025 de M. Marco ALIBONI, Directeur général au Département des politiques publiques locales du SPW intérieur selon lequel la délibération du 17 décembre 2024 par laquelle le Conseil communal approuve son Règlement d'ordre intérieur est devenue pleinement exécutoire.

## 3. Conseillère communale – Déclaration de regroupement

L'assemblée est invitée à prendre acte de la déclaration de regroupement à l'ASBL Les listes citoyennes de Wallonie picarde de Mme Chloé TRATSAERT.

## 4. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 30.9.24 – Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 30 septembre 2024 laissant apparaître les montants suivants :

- Compte courant Belfius : 7.145,99 €
- Compte courant ING : 85.000 €
- Compte courant BNP Paribas : 911,36 €
- Compte Terminal 9719 : 584,60 €
- Belfius Tre@sury + : 560.000 €
- Belfius Tre@sury Spécial : 0 €
- CPH Business : 357,67€
- Dossier titres : 0 €
- Fidelity 6 mois : 0 €
- Compte à terme : 850.000 €
- Compte à terme ING : 1.750.000 €
- Avoir justifié : 3.253.999,62 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

##### 5. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 31.12.24 – Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 31 décembre 2024 laissant apparaître les montants suivants :

- Compte courant Belfius : 425.323,82 €
- Compte courant ING : 5.828,31 €
- Compte courant BNP Paribas : 709,69 €
- Compte Terminal 9719 : 313,10 €
- Belfius Tre@sury + : 745.000 €
- Belfius Tre@sury Spécial : 0 €
- CPH Business : 357,78€
- Dossier titres : 0 €
- Fidelity 6 mois : 0 €
- Compte à terme : 2.000.000 €
- Compte à terme ING : 2.800.000 €
- Avoir justifié : 5.977.532,70 €

	présents	oui	non	abstentions
--	----------	-----	-----	-------------

<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 6. Comptes annuels – exercice 2024 - Arrêt

L'assemblée se propose d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 comme suit :

<b>Bilan</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	106.631.621,38 €	106.631.621,38 €

<b>Compte de résultats</b>	<b>CHARGES (C)</b>	<b>PRODUITS (P)</b>	<b>RESULTAT (P-C)</b>
Résultat courant	16.684.633,03 €	18.965.935,08 €	2.281.302,05 €
Résultat d'exploitation (1)	20.031.646,00 €	21.788.360,88 €	1.756.714,88 €
Résultat exceptionnel (2)	2.603.062,63 €	3.779.999,61 €	1.176.936,98 €
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>22.634.708,63 €</b>	<b>25.568.360,49 €</b>	<b>2.933.651,86 €</b>

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>
Droits constatés (1)	21.528.575,64 €	13.962.573,35 €
Non Valeurs (2)	122.572,14 €	0,00 €
Engagements (3)	19.921.125,21 €	21.147.173,32 €
Imputations (4)	19.381.654,17 €	6.593.880,54 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	1.484.878,29 €	-7.184.599,97 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	2.024.349,33 €	7.368.692,81 €

	<b>présents</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>abstentions</b>
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 7. Modifications budgétaires n°1 – Exercice 2025 – Arrêt

L'assemblée est invitée à approuver la modification budgétaire n°1 de 2025 aux exercices ordinaire et extraordinaire comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	<b>19.379.460,47 €</b>	<b>339.525,00 €</b>
Dépenses totales exercice proprement dit	<b>19.038.300,26 €</b>	<b>1.672.633,53 €</b>
Boni / Mali exercice proprement dit	<b>341.160,21 €</b>	<b>- 1.333.108,53 €</b>
Recettes exercices antérieurs	<b>1.484.878,29 €</b>	<b>9.709.515,76 €</b>
Dépenses exercices antérieurs	<b>94.296,49 €</b>	<b>10.917.314,20 €</b>
Prélèvements en recettes	<b>0,00 €</b>	<b>2.649.605,34 €</b>
Prélèvements en dépenses	<b>1.400.000,00 €</b>	<b>108.698,37 €</b>
Recettes globales	<b>20.864.338,76 €</b>	<b>12.698.646,10 €</b>
Dépenses globales	<b>20.532.596,75 €</b>	<b>12.698.646,10 €</b>
Boni / Mali global	<b>331.742,01 €</b>	<b>0,00 €</b>

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Zone de Police	<b>1.164.011,24 €</b>	Mb non voté
Zone de Secours	<b>337.015,23 €</b>	Budget non voté

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

8. Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP) – Désignation d'un représentant du pouvoir organisateur aux assemblées générales

L'assemblée est invitée à approuver la désignation de M. Daniel SENESAEL, Échevin de l'Enseignement et Président du P.O., en tant que représentant du Pouvoir organisateur d'Estaimpuis pour siéger au sein des assemblées générales du CECP.

présents	oui	non	abstentions
----------	-----	-----	-------------

<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**9. Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) – Désignation de deux représentants du pouvoir organisateur au Conseil d'Administration et aux assemblées générales**

L'assemblée est invitée à approuver la désignation :

- a) de M. Daniel SENESAEL, Échevin de l'Enseignement et Président du P.O., et de Mme Sonia RABAH, Directrice du CEME en tant que représentants du Pouvoir organisateur d'Estaimpuis pour siéger au sein des assemblées générales du CPEONS ;
- b) de M. Daniel SENESAEL, Échevin de l'Enseignement et Président du P.O., en tant que représentants du Pouvoir organisateur d'Estaimpuis pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CPEONS

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**10. Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) – Désignation des membres du pouvoir organisateur**

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de membres effectifs représentant le Pouvoir organisateur de la commune d'Estaimpuis au sein de la Commission paritaire locale durant toute la présente mandature :

- M. Daniel SENESAEL, Échevin de l'Enseignement et Président du P.O. ;
- Mme Christine DUBUS, Échevine ;
- Mme Virginie SEYNAVE, Échevine ;
- Mme Florence LUTUN, Présidente de la commission communale en charge de l'Enseignement ;
- Mme Chantal DELANGRE, Présidente de l'ASBL Le Progrès ;
- Mme Marie-Christine LORTHIOIR, Cheffe de bureau administratif à la retraite.

Par ailleurs, l'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de membres suppléants représentant le Pouvoir organisateur de la commune d'Estaimpuis au sein de la Commission paritaire locale durant toute la présente mandature :

- Mme Brigitte COLIN, Coordinatrice pédagogique ;
- Mme Alyssone DELVOYE, Cheffe de service administratif ;
- Mme Michèle CHRISTIAENS-DUPONT, Directrice d'école à la retraite ;
- Mme Adeline CAPART (Les Engagés) ;
- M. Éric DEMARQUE (MR-Vous) ;
- Mme Chloé TRATSAERT (Ouverture).

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	.....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	.....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

#### 11. Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) – Désignation des membres – Proposition

L'assemblée est invitée à procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des 3 membres effectifs et de leurs suppléants qui siègeront au sein de la Commission Communale de l'Accueil.

M. Daniel SENESAEL, Échevin de l'Enseignement, est désigné de plein droit en qualité de représentant communal effectif pour assurer la présidence de la Commission précitée. Mme Virginie SEYNAVE, Échevine des Affaires sociales, est désignée suppléante de M. Daniel SENESAEL.

#### 12. S.W.D.E. – Conseil d'exploitation de la succursale Escaut-Lys-Dendre – Désignation du représentant communal – Ratification de la décision du Collège

L'assemblée est invitée à ratifier la délibération du 18 janvier 2025 par laquelle le Collège communal a désigné M. François DECONINCK, Échevin, en vue de siéger au sein du conseil d'exploitation de la succursale Escaut-Lys-Dendre de la S.W.D.E.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	.....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	.....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

### 13. ASBL Crèche communale Le Petit Poucet – Désignation des membres

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après qui siègeront à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. Crèche communale Le Petit Poucet durant la présente mandature :

- P.S.-L.B. : MM. Marine BAERT, Virginie SEYNAVE, Virginie EGGERMONT, Michelle CHRISTIAENS, Isabelle FARVACQUE et Théo VERLAET.
- Les Engagés : MM. Evelyne VERSCHUREN et Rachel BEYT.
- MR-Vous : MM. Laurine HIVRE et Margaux GUEVAER.
- Ouverture : Mme Catherine ECHEVIN.

Cette décision annule et remplace celle-adoptée par la présente assemblée en date du 17 décembre 2024.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	.....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	.....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

### 14. ASBL Maison du Tourisme de la Picardie – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'ASBL Maison du Tourisme de la Picardie durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. : MM. Daniel SENESAEL et Christine DUBUS.
- Les Engagés : M. Patrick VAN HONACKER.

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'ASBL.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	....	....	....
<b>Les Engagés</b>	.....	....	....	....
<b>MR-Vous</b>	.....	....	....	....
<b>Ouverture</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

## 15. ASBL Notélé – Désignation des représentants

L'assemblée est invitée à approuver la désignation des personnes ci-après en qualité de représentants de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'ASBL Notélé durant toute la présente mandature :

- P.S.-L.B. : MM. Frédéric DI LORENZO et Geoffrey VANBOUT.

Les membres ainsi désignés auront tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l'ordre du jour et pour signer tous actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes formalités nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des statuts de l'ASBL.

## 16. Budget participatif communal – Modification du règlement et désignation des membres du Comité de sélection issus du Conseil communal

L'assemblée est invitée à approuver la modification de l'article 9 du règlement relatif au budget participatif communal comme suit :

" Il (le Comité de sélection) sera composé des membres suivants :

- 7 membres issus du Conseil communal : 4 pour la majorité, 3 pour la minorité (1 par groupe politique) - ayant voix délibérative. Des suppléants sont également désignés.
- 3 membres issus du Conseil du CPAS : 2 pour la majorité, 1 pour la minorité.
- 3 membres issus de l'Administration communale : Julien DEMARQUE, Thierry DUBOISDENGLHIEN, Kevin DUVINAGE."

Par ailleurs, le Conseil est invité à désigner les 7 membres effectifs et suppléants qui le représenteront au sein du Comité de sélection du budget participatif communal, à savoir :

- P.S.-L.B. : MM. Isabelle MARQUETTE, Virginie SEYNAVE, Christian HOLLEMAERT et Frédéric DI LORENZO (effectifs) et Christine DUBUS, Florence LUTUN, Geoffrey VANBOUT et François DECONINCK (suppléants).
- Les Engagés : M. Steve ROUSSEL (effectif) et Mme Evelyne VERSCHUREN (suppléante).
- MR-Vous : Mme Christine LOMBART (effective) et Mme Perrine WALLAYS (suppléante).
- Ouverture : M. Thierry GRAULICH (effectif) et Mme Chloé TRATSAERT (suppléante).

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 17. Logements tremplin – Approbation du règlement d’attribution des logements tremplin

L’assemblée est invitée à approuver le règlement d’attribution des logements tremplin.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 18. Logements tremplin – Désignation du Comité d’attribution et d’accompagnement

L’assemblée est invitée à désigner les 5 membres effectifs qui la représenteront au sein du Comité d’attribution et d’accompagnement des logements tremplin, à savoir :

- P.S.-L.B. : MM. Florence LUTUN et Virginie SEYNAVE.
- Les Engagés : Mme Adeline CAPART.
- MR-Vous : M. Éric DEMARQUE.
- Ouverture : Mme Chloé TRATSAERT.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 19. Opération immobilière – Aliénation d’une parcelle de terre sise rue de la Verte Plaine à Estaimpuis – Dispositions pour la mise en vente

L’assemblée est invitée à approuver la vente d’une parcelle de terrain communal située à Estaimpuis (1<sup>ère</sup> division), rue de la Verte Plaine anciennement cadastrée section A partie du n° 518/P0001 pour une contenance d’après mesurage de 18 centiares actuellement connue section A n° 518/Z/P0000 pour une même contenance pour un montant de 720,00 €.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**20. Estaimbourg – Création d’ateliers ruraux – Approbation des conditions et du mode de passation**

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2023/BE/T/020 et le montant estimé du marché « Estaimbourg – création d’ateliers ruraux » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 557.823,84 € hors TVA ou 674.966,85 € TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B.</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Les Engagés</b>	.....	.....	.....	.....
<b>MR-Vous</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Ouverture</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

***H U I S C L O S***

**21. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie**

**22. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège communal**

Bonne séance,

Frédéric DI LORENZO  
Bourgmestre